



SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DES FORETS**

**DIRECTION DES AIRES
PROTEGEES
TERRESTRES**

CONTEXTE

Madagascar abrite environ 5 % de la biodiversité mondiale avec une forte endémicité. L'économie du pays en général, repose sur les espèces faunistiques et floristiques qui constituent les matières premières pour ses activités de production.

Les fonctions écologiques et les services des écosystèmes, qui garantissent le bien-être et le développement socio-économique de la population humaine, sont menacés par la déforestation, la dégradation des habitats naturels, les érosions terrestres et côtières, la diminution accélérée des ressources naturelles et la disparition de certaines espèces endémiques.

Concernant la faune, celle-ci a toujours été menacée par la combinaison des pressions humaines, le changement climatique, la dégradation et la conversion des forêts en terres agricoles, la chasse illégale et le trafic international. En outre, le nombre des mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons a diminué considérablement, il en est de même pour les lémuriens.

Les causes et conséquences de la perte en biodiversité sont multiples, et dans la plupart des cas, elles sont liées à des activités de développement ayant impacts négatifs sur la biodiversité, telles que : l'agriculture sur brûlis, les pressions de pâturage, la collecte de bois d'énergie et charbon, les exploitations minières et autres exploitations illégales et/ou abusives des ressources naturelles. La protection des habitats des ressources halieutiques et marines connaît également des difficultés liées à la disponibilité et l'application de textes règlementant les activités autour de ce secteur.

L'impact du changement climatique, tel que le blanchiment des coraux, l'érosion des plages et des écosystèmes côtiers, la surexploitation des ressources aquatiques, marines et côtières entraînent la dégradation de ces écosystèmes.

Par ailleurs, l'apparition des exploitations minières et des hydrocarbures à grande échelle, menace fortement l'intégrité des différents écosystèmes et la viabilité de certaines espèces. Sans aucun doute, ces projets peuvent apporter d'importants changements sur la structure de l'économie, mais ils engendrent des impacts négatifs

RESUME DU DOCUMENT

« STRATEGIE ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX SUR LA BIODIVERSITE »

**CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
MADAGASCAR - Décembre 2015**

sur l'environnement et la biodiversité. Par conséquent, la grande île se doit d'allier développement économique et préservation de l'environnement, une condition sine qua non pour un développement durable.

D'autant plus, l'administration en charge de la biodiversité manque considérablement de ressources financières pour mener à bien sa mission, restreignant sa fonction régaliennne.

L'élaboration de la présente SPANB a effectivement tenu compte des échanges inter et multidisciplinaires, la consultation des acteurs et parties prenantes régionaux, les analyses et observations des enjeux liées aux problématiques et opportunités recueillies sur la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Elle se fixe comme objectif de ralentir ou même d'enrayer la perte en biodiversité et la fragmentation des habitats, de motiver et de responsabiliser les acteurs et les parties prenantes, notamment les bénéficiaires des biens et des services environnementaux.

ENJEUX POUR MADAGASCAR

Ce document SPANB décrit les enjeux stratégiques liés aux contraintes et opportunités relatives aux différents aspects politiques, administratifs, techniques, biologiques et écologiques, socio-économiques, juridiques, gouvernance environnementale y compris le mécanisme de financement des programmes d'activités sur la conservation de la biodiversité.

Le présent SPANB programmé pour 2015 à 2025 s'est focalisé sur 5 buts stratégiques tournant autour des points qui suivent :

- La conscientisation sur la valeur de la biodiversité, les causes de son appauvrissement et les conséquences de sa destruction sur le plan écologique, économique et culturel
- La réduction au maximum des pressions directes exercées sur la diversité biologique en s'attaquant aux principales causes et ce par le développement de stratégies diverses.
- Le besoin d'amélioration et de valorisation de l'état de la diversité biologique par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique
- Le renforcement des avantages tirés de la diversité biologique pour tous et des services fournis par les écosystèmes dans le cadre de la gestion durable de la biodiversité
- L'amélioration du cadre juridique et institutionnel et l'intégration du capital naturel dans la planification

Effectivement, l'objectif de l'élaboration de la SPANB de développer un cadre solide pour l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les politiques, les projets, les activités des différents départements ministériels. Elle orientera les prises de décision des secteurs de production dont : l'agriculture, la pêche, la foresterie, le tourisme et la mine.

La complexité des enjeux identifiés a conduit nécessité l'implication et la participation d'acteurs, depuis la conception de la SPANB jusqu'à son adoption, à ne citer que les institutions gouvernementales, la société civile, les organisations du

secteur privé, les organismes de recherches et les collectivités œuvrant dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles.

Il s'avère donc nécessaire de :

- Prioriser et étendre les efforts de conservation
- Mettre en évidence une adéquation des situations écologiques de la biodiversité à la Stratégie de gestion mise en œuvre et le développement économique,
- Améliorer l'implication et la participation à la conception et à l'adoption de la Stratégie et Plan d'Actions Nationaux sur la Biodiversité,

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La mise à jour de cette SPANB a tenu compte des éléments d'informations importants et prioritaires sur la biodiversité et le développement durable mentionnés dans les différents documents stratégiques. Divers échanges entre différents acteurs des domaines de conservation et de développement ont été également effectués. Ainsi, l'approche méthodologique de la révision résulte des interventions mutuelles des nombreux responsables techniques et présente plusieurs étapes :

Etape 1 : Formation et mise en place des équipes techniques

Identification et formation des équipes techniques provenant des différents secteurs répartis en trois groupes thématiques (Biodiversité : Taxonomiques et Ecosystèmes ; Sectorielles ; Transversales). L'implication des experts nationaux, du comité technique et d'un groupe consultatif de travail constituant le Comité de Pilotage.

Etape 2 : Etat des lieux

Analyse théorique

Consultations des parties prenantes

- Mise en œuvre d'une « ***approche collaborative et participative des acteurs et parties prenantes*** » (locaux, régionaux, nationaux et internationaux) ***selon leurs expertises*** œuvrant dans les domaines de l'Environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles (terrestres, marins et côtiers)

- Mise en œuvre des différents ateliers à différentes échelles régionales et nationales

Etape 3 : Compilation et rédaction

BUTS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES NATIONAUX SUR LA GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE A MADAGASCAR : 2015-2025

- But stratégique A : ***Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société*** : 4 Objectifs stratégiques

- Sensibilisation sur la valeur et les mesures de conservation et d'utilisation durable
- Intégration de la valeur de la biodiversité dans les plans de développement et de lutte contre la pauvreté (Gestion communautaire-proximité)
- Incitations positives à la conservation et l'utilisation durable de la Biodiversité
- Production et consommation durable liées à la gestion durable des ressources naturelles

- **But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable** : 6 Objectifs stratégiques
 - Gestion pour la réduction de la destruction des habitats
 - Gestion rationnelle et récolte durable en matière de pêche
 - Aquaculture, Agriculture et Sylviculture durables
 - Réduction de la pollution
 - Gestion des espèces envahissantes
 - Pressions réduites sur les écosystèmes marines et côtiers vulnérables
- **But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique** : 3 Objectifs stratégiques
 - Aires protégées
 - Conservation des espèces menacées
 - Maintien de la diversité génétique des espèces
- **But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes** : 3 Objectifs stratégiques
 - Conservation des écosystèmes et des services essentiels
 - Conservation et restauration des écosystèmes (CC+CNULD)
 - Mise en œuvre du protocole de Nagoya (APA)
- **But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités** : 4 Objectifs stratégiques
 - Mise en œuvre de la SPANB : Intégration de la stratégie dans la planification sectorielle
 - Respect des connaissances traditionnelles
 - Gestion des connaissances sur la Biodiversité
 - Mobilisation des ressources financières et mécanisme de financement

Chacun de ces 20 objectifs présentés par dans cette Stratégie est décliné en Plan d'actions, accompagné de justificatif, d'échéancier, de responsables et des partenaires techniques et/ou financiers éventuels.

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB

Il s'agit plus que jamais d'entretenir et de raffermir les liens et les synergies entre toutes les parties prenantes pour une vision commune sur la diminution de la perte en biodiversité malagasy. La mise en place d'un ensemble de réformes structurantes ainsi que la réalisation immédiate d'actions et de mesures urgentes et à impacts rapides, sont également évoquées. Et le Comité National de Coordination de la Biodiversité (CNCB) et ses unités régionales, vont permettre à un grand nombre de personnes issues de différents secteurs et domaines d'intervention, de se concerter et de participer aux prises de décisions sur la mise en œuvre de la SPANB et des actions de chaque secteur concernant la biodiversité.

Parallèlement, les autres secteurs dont les actions touchent la biodiversité sont aussi incités à entreprendre des démarches pour aligner leurs stratégies avec le Plan stratégique pour la biodiversité 2015-2025 pour Madagascar et les Objectifs d'Aichi, en s'ouvrant par exemple à des mécanismes de financement innovants pour la biodiversité, dont la réforme fiscale environnementale, les paiements pour les services

éco systémiques (PSE), les compensations pour la biodiversité et les marchés pour les produits verts.

En outre, le Clearing House Mechanism (CHM), un site web dynamique d'échange, favorise la gestion effective des informations et des communications sur l'environnement et sur la biodiversité.

Par ailleurs, le mécanisme de financement est basé sur des mobilisations nationales et internationales et appuyées en grande partie par les partenaires internationaux et ses agences d'exécution, ainsi que par les coopérations multilatérales et bilatérales. Beaucoup de coopérations sont ainsi à développer pour une participation significative et une augmentation des financements pour la gestion de la biodiversité.

La première tentative d'estimation de la mise en œuvre de la présente Stratégie et Plan d'Actions Nationaux sur la Biodiversité s'élève à 203.20 Millions USD jusqu'en 2025.

Après l'établissement du 5^{ème}Rapport National sur la Biodiversité qui a permis de mettre en exergue l'état des lieux de diverses composantes de la biodiversité malagasy, vient l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité, avec ses orientations et ses objectifs, qui est suivie du plan d'action, correspondant à la traduction de ces objectifs et ces orientations stratégiques en faits réels et en mesures de terrain.

Ces plans d'actions, constitués par de nombreuses orientations stratégiques, qui sont basées sur des objectifs stratégiques, visent l'identification, tout d'abord, des causes de la dégradation de la biodiversité nationale et l'amélioration de son état de conservation, ensuite, la réduction des pressions exercées sur cette dernière et enfin, le renforcement des capacités et avantages retirés ainsi que la mobilisation des ressources et l'établissement des mécanismes financiers pour sa mise en œuvre.

Pour chacune de ces actions, il propose des programmes et des solutions pour éliminer ou, du moins, réduire les impacts sur cette biodiversité.

Présentation des plans d'actions nationaux pour la biodiversité

Chacun des plans d'actions présentés par But Stratégique est précédé par un rappel des objectifs et des orientations stratégiques.

Pour chacune des actions proposées a été attribué :

- Un justificatif, où sont exposées les raisons de l'élaboration de chaque action ;
- Un échéancier précisant le délai de sa réalisation ;
- Un maître d'œuvre correspondant généralement au département d'état ou à l'organisme national le plus spécialisé dans cette action et qui pourrait jouer le rôle de coordinateur dans sa mise en œuvre ; et
- Des partenaires, correspondant aux secteurs concernés par l'action.

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

Objectif stratégique 1 : En 2025, les décideurs politiques et 65 % du peuple malagasy sont conscients des valeurs de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la protéger et l'utiliser de manière durable					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Mobiliser les ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Communication, d'Éducation et de Sensibilisation en matière de biodiversité et des ressources naturelles à tous les niveaux ; Déployer les campagnes de plaidoyer y relatives ; S'assurer de l'intégration gouvernementale dans la prise de décisions politiques et des actions de changement de comportement					
1.1.Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de Communication, Éducation et Sensibilisation du Public (CESP) en matière de biodiversité	Cette stratégie CESP est un outil utilisé pour intégrer la biodiversité au niveau communal et local et pour incorporer les priorités en matière de biodiversité dans le processus de planification et la prise de décision des autres secteurs	1.1.1.Le document de stratégie CESP en matière de biodiversité est élaboré	2020	Ministère en charge de la biodiversité Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Ministère chargée de la Communication, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Population, Institutions Universitaires, Collectivités Territoriales Décentralisées et ONGs
		1.1.2.Nature et nombre d'outils CESP en matière de biodiversité élaborés	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère chargée de la Communication, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Population, Institutions Universitaires, Collectivités Territoriales Décentralisées et ONGs
		1.1.3.Promotion de la formation et conscientisation citoyenne en matière de la conservation de la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère chargée de la Communication, Ministère de l'Éducation, Ministère de la Population, Institutions Universitaires, Collectivités Territoriales Décentralisées et ONGs
		1.1.4.Nombre de formation et de séance de sensibilisation	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF

		1.1.5.Cartographie / Spatialisation institutionnelle des acteurs et parties prenantes en matière de biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF autres Projets de développement
		1.1.6.Nombre des domaines prioritaires en matière de biodiversité intégrés dans les outils de planification multi-sectorielle et réglementaires	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
1.2.Mettre en œuvre la Stratégie nationale de l'information et de la communication environnementale pour le développement durable à Madagascar	La gestion des informations environnementales est la base du suivi-évaluation de la réalisation des défis sur l'intégration de la dimension environnementale dans l'optique du développement durable. Elaborée en 2014 et faisant suite aux recommandations de Rio+20, cette stratégie nationale jouera un rôle important pour aider les différents cibles à acquérir de nouvelles connaissances environnementales sur les effets néfastes des changements climatiques, de la déforestation et de la dégradation de l'Environnement sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur la planète.	1.2.1.Disponibilité, accessibilité, gratuité et fiabilité des informations environnementales en ligne.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.2.2. Nombre de communications assurant le transfert des connaissances environnementales pour le développement durable	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.2.3.Nombre de fortes manifestations de sensibilisations des citoyens malagasy pour un changement de comportement et d'attitudes	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

		1.2.4. Nombre des domaines prioritaires en matière de gestion de l'environnement intégrés dans les outils de planification multisectorielle et réglementaires	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
1.3. Intégrer la Stratégie CESP sur la biodiversité dans les programmes scolaires à tous les niveaux scolaires	Cette activité permet d'intégrer des informations relatives à la biodiversité et donne des exemples dans les programmes d'éducation nationale sur la manière dont cette action est utilisée dans la pratique et démontre comment celle-ci peut promouvoir un développement économique durable	1.3.1. Nombre d'institutions scolaires ayant intégrés des éléments de conservation de la biodiversité dans leurs programmes scolaires	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère de l'Education, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
		1.3.2. Nature et Nombre de programmes scolaires sur la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Ministère de l'Education, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
1.4. Entreprendre des activités de sensibilisation ciblées avec les décideurs et les planificateurs dans les secteurs socio-économiques pour le secteur privé à intégrer la dimension environnementale	Le partage d'expérience et la création de réseau d'échange de pratiques qui facilitent l'intégration dans les différents secteurs sont assurés par cette activité de sensibilisation et de renforcement des capacités	1.4.1. Un programme d'engagement du secteur privé est établi	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Secteur Privé
		1.4.2. Nombre d'initiatives en matière de biodiversité soutenues par le secteur privé	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Secteur Privé

1.5. Renforcer la sensibilisation du public sur les politiques et législations environnementales, les règles, les normes et les arrangements institutionnels connexes, en donnant une attention particulière à l'application de la loi	L'inclusion dans les institutions des questions en matière de la biodiversité influence les politiques de conservation et de développement à l'échelle régionale et communale et favorise la planification multisectorielle et réglementaire.	1.5.1. Nombre d'outils d'informations sur la biodiversité fournis (cartes et directives correspondantes)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
	Ces différents outils de gestion n'ont pas de sens et se sont toujours détournés et contournés s'ils ne sont pas suivis par des actions de sensibilisation, riche en informations. Par conséquent, cette action est prise pour partager des informations, instaurer des relations inter-institutionnelles, et favoriser l'ouverture aux autres pour augmenter leur compréhension en rendant utile à l'exécution des solutions de problèmes d'incertitude et d'ambiguïté	1.5.2. Nombre de participants conscients de la conservation de la biodiversité et qui appuient l'initiative de l'Etat sur la conservation de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement
		1.5.3. Promotion de la gestion de proximité : Gestion communautaire (Terrestre, Marine et Côtière)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.5.4. Nombre de réseaux d'échange de pratiques créés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		1.5.5. Nombre d'encadrements et d'assistance en milieu de travail	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

Objectif stratégique 2 : En 2025, au plus tard, les valeurs de la biodiversité, les opportunités et bénéfices tirés de sa conservation et de son utilisation durable, seront reconnues et intégrées dans les activités de développement socio-économique du pays

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique: Valoriser les données et mobiliser les capacités nécessaires pour intégrer la dimension environnementale et sociale ainsi que les valeurs de la biodiversité dans la politique, les stratégies, les plans et programmes sectoriels nationaux et régionaux</i>					
2.1.Prendre en considération les valeurs de la biodiversité dans les stratégies et programmes sectoriels	En connaissance, au préalable, de la valeur de la biodiversité, cette action procède déjà à une importante contribution à toutes initiatives de conception des stratégies et programmes sectoriels liés aux écosystèmes et aux ressources naturelles	2.1.1.Nombre de plans et stratégies sectoriels intégrant et mettant en œuvre les stratégies de mise en valeurs de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
2.2.Élaborer et mettre en œuvre des programmes pilotes pour intégrer la biodiversité dans les plans des collectivités locales décentralisées y compris les plans de l'aménagement du territoire ;	Les programmes pilotes sont des solides outils d'intégration qui offrent un cadre rationnel et constructif propice à l'engagement de ces secteurs déconcentrés pour la mise en œuvre des plans de l'aménagement de territoire	2.2.1.Guide d'inté-gration de la bio-diversité dans les plans des collectivités locales décentralisées élaboré	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.2.2 .Nombre de Régions / Communes ayant des objectifs et des plans d'action liés a la conservation de la Biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.2.3. Nombre de programmes et projets pilotes sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par les Régions / Communes;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.2.4.Nombre de programmes et projets sur la biodiversité exécutés par le MEEMF en partenariat avec les Régions / Communes;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées

2.3. Communiquer et valoriser les résultats obtenus dans le cadre du WAVES pour aider à la prise de décision par les autorités compétentes et pour assurer une bonne gouvernance des ressources naturelles et une durabilité de la croissance économique.	La promotion de la mise à disposition du maximum de données sur le WAVES contribue considérablement à assurer l'accès aux outils de planification de la biodiversité à un grand nombre d'utilisateurs	2.3.1. Etude et rapport valide sur le WAVES validés et diffusés au niveau régional et national	2018	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
2.4. Comptabiliser les capitaux naturels de l'écosystème et des services écosystémiques	La considération des outils d'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques y afférents permet des planifications de développement sur les valeurs économiques et écologiques apportées par ces écosystèmes	2.4.1. Rapport sur l'étude de comptabilisation des écosystèmes terrestres marins et côtiers	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.4.2. Nombre et type de secteurs impliqués dans le processus	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		2.4.3. Planification préalable au niveau national disponible pour servir d'outil de décision politique et économique	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
2.5. Planification et budgétisation par la tutelle et les secteurs clés afin de faciliter l'intégration de la biodiversité dans les budgets des programmes nationaux et sectoriels.	Cette planification et budgétisation est efficace dans la mobilisation de financements pour les activités des programmes nationaux afin d'obtenir de financements catalytiques important auprès des organismes nationaux et internationaux donateurs, ce qui est important pour la viabilité financière	2.5.1. Programmes sectoriels sur la biodiversité ayant des budgets d'investissement disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF autres Projets de développement
		2.5.2. Allocation budgétaire au profit du ministère en charge de la biodiversité pour les programmes et projets sur la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées

Objectif stratégique 3 : En 2025, au plus tard, les incitations inappropriées et négatives sur la biodiversité seront éliminées ou réduites progressivement afin de minimiser les impacts négatifs. Tandis que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles seront développées et appliquées

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Développer les incitations positives telles que le Paiement du Service Eco systémique (PSE) pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles tout en renforçant la collaboration avec le secteur privé					
3.1.Démontrer des systèmes de PSE promouvant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	<p>Pour préserver les acquis jusqu'ici et rendre les outils facilement utilisables, cette action permet de procéder à la formation et l'encadrement des acteurs en leur milieu de travail, et au renforcement du réseau d'échange de pratique de gestion partenariale. Ces deux instruments de gestion offrent des avantages en faveur de la réalisation des objectifs en matière de gestion de la biodiversité.</p> <p>Les différents mécanismes du PSE ont le grand d'avantage d'intégrer la question de la durabilité de l'utilisation de la biodiversité récompensant essentiellement les communautés locales. Cette action de démonstration est très utile pour les communautés, car ces mécanismes leurs permettent de requérir de véritables compétences en gestion de la biodiversité, et la capacité à comprendre le marché international en la matière</p>	3.1.1.Système élaboré pour assurer la cohérence et la complémentarité du PSE et biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité PTF	Autres Ministères, Secteur privé
3.2.Impliquer, responsabiliser et inciter le secteur privé dans l'utilisation durable de la biodiversité	L'implication, la responsabilisation et l'incitation sont importantes et nécessaires pour maintenir intactes le fonctionnement écologique qui assure la prestation continue des services de l'écosystème sur lequel est basé le développement des secteurs privés	3.2.1.Nombre d'initiatives privées et/ou publiques sur l'utilisation durable de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Secteur privé
		3.2.2.Promotion du tourisme durable	2020	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées

<p>3.3. Identifier et analyser les politiques et les lois contradictoires relatives à la biodiversité et assurer la révision à des fins de cohérence</p>	<p>Il existe des cadres de planifications, de politiques et juridiques spécifiques pour la gestion et la conservation de la biodiversité qui sont corrélés à la législation concernant la gestion de l'environnement en général. Cette action constitue une occasion de leurs améliorations en les rendant plus cohérents, afin de surmonter les obstacles qui entravent leur mise en œuvre, et de soutenir la gestion durable de la biodiversité</p>	<p>3.3.1. Nombre de textes sectoriels révisés comportant des dispositions relatives à la biodiversité et la prévention ou le règlement des conflits y compris la réglementation et cadrage juridique relatifs au BBOP</p>	<p>2022</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF,</p>
--	---	---	-------------	---	--

Objectif stratégique 4 : En 2025, l'État Malagasy et les parties prenantes à tous les niveaux prendront des mesures appropriées afin de mettre en œuvre des plans de gestion rationnelle des ressources et maintiendront l'impact de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Déployer les moyens nécessaires pour adopter les pratiques qui soutiennent la promotion de la production et de la consommation durable des ressources naturelles dans les limites des impératifs écologiques à tous les niveaux sous une approche de dynamisme de concertation, de bonne pratique de gestion et de partage des expériences y compris la base de données scientifiques ; Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles basée sur la science.					
4.1. Identifier et promouvoir l'utilisation des options énergétiques alternatives favorables aux écosystèmes ;	L'utilisation des options énergétiques alternatives peut notamment contribuer à réduire la concurrence qui s'exerce sur la biodiversité et les écosystèmes naturels, et à modérer une économie énergétique qui soit compatible avec l'écosystème naturel	4.1.1. Type d'énergie alternative promu;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Energie	Autres Ministères, Société Civile
		4.1.2. Nombre de personnes utilisant les énergies alternatives;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Energie	
4.2. Partager les bonnes pratiques sur l'exploitation minière, l'exploitation industrielle, l'exploitation forestière ayant une incidence positive sur la biodiversité forestière, la gestion des aires protégées pour promouvoir la production durable ;	Cette action de partage de bonne pratique permet de se pencher davantage sur les questions relatives aux activités d'exploitation menées par chaque secteur de production en ce qui concerne les forces, les compromis, les lacunes d'outils de gestion et les progrès technologiques en vue de réduire l'impact environnemental et de promouvoir la conservation de la biodiversité. Elle facilite également la communication effective entre tous les acteurs et les paysages pour aborder les enjeux et partager des expériences	4.2.1. Nombre d'outils d'exploitations des ressources naturelles ayant une impacte positive sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement
4.3. Elaborer des plans d'aménagement et de cahier de charge pour assurer l'utilisation durable des ressources naturelles ;	La mise en place de directives des pratiques de production, à travers de la production et du suivi, fournit des engagements spécifiques aux secteurs permettant de commencer à renforcer les paysages de production durable. Ces engagements font partis également de partenariats de conservation qui fonctionnent à une plus grande échelle et des divers secteurs économiques	4.3.1. Nombre de plans d'aménagements et de cahier de charges de mise en œuvre, suivis et évalués	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement

4.4.Faire les études de la filière pour les produits porteurs et faire l'étude de marché approprié.	Cette action développe la création de marchés pour les produits porteurs compatibles avec le maintien de la biodiversité afin d'assurer l'objectif commun au maintien des entreprises économiques viables à la réduction des incidences écologiques, au maintien des services fournis par les écosystèmes et au renforcement de la résilience face au changement climatique	4.4.1.Nombre de filières porteuses mises en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement, chercheurs
4.5.Concevoir et appliquer l'outil de gestion et de réglementation relatifs aux ressources naturelles au niveau communal, local et/ou régional : le Dina et/ou les droits coutumiers.	Cette action contribue à l'implication active de toutes les parties prenantes à tous les niveaux dans les projets de conservation et de développement depuis l'adoption du concept leur permettant de s'approprier l'initiative afin qu'elles s'autogèrent et s'autocontrôlent	4.5.1.Nombre de réglementations appliquées et mises en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et autres Projets de développement
4.6.Développer et assurer la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres afin de réduire des utilisations conflictuelles	Pour réduire l'utilisation conflictuelle des terres, cette action permet d'introduire des principes qui doivent sous-tendre la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres : tels que la sécurité juridique de la terre ; l'engagement des communautés dans des accords relatifs à la gestion des terres avec les autorités en charge de la conservation ; la reconnaissance des besoins des populations et enfin le renforcement des partenariats locaux	4.6.1.Plan d'utilisation des terres ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		4.6.2.Nombre et nature de gestion de conflits enregistrés entre les différents acteurs;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		4.6.3.Nombre et type d'acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire et Ministère chargé de l'aménagement du territoire	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectif stratégique 5 : D'ici à 2025, le taux de dégradation, de fragmentation et de perte des habitats ou écosystèmes est réduit					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique:</u> Cartographier, analyser et évaluer les habitats naturels à haute valeur de biodiversité en particulier ceux faiblement représentés dans le SAPM ; Réduire la perte des habitats et écosystèmes ; Résoudre les principales causes de pertes d'habitats et d'écosystèmes ; Impliquer les acteurs et parties prenantes.					
5.1. Inventorier et cartographier et caractériser tous les écosystèmes à haut potentiel de biodiversité (en particulier ceux des zones humides, des zones marines et côtières)	La réalisation des évaluations de la biodiversité permet d'indiquer l'importance des zones critiques de biodiversité et des zones de soutiens écologiques qui devraient être maintenues dans un état naturel, ainsi que des zones qui conviennent aux activités de développement	5.1.1. Nombre d'institutions réalisant des inventaires et l'évaluation de la biodiversité des habitats naturels	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.1.2. Cartographie de tous les écosystèmes réalisés	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
5.2. Déterminer le statut de conservation des écosystèmes à haut potentiel de biodiversité	Une étude approfondie devait être effectuée sur l'état des écosystèmes vu que Madagascar a suivi l'approche par écosystème sur la conservation de la biodiversité depuis une dizaine d'année.	5.2.1. Statut de conservation des écosystèmes à haut potentiel de biodiversités identifiées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
5.3. Evaluer l'étendue et les taux de perte d'habitat dus à la dégradation et à la fragmentation	Comme la conservation des espèces, l'habitat aussi est d'une importance vitale pour les espèces. Une évaluation de la perte est utile afin de prendre des mesures efficaces pur réduire la dégradation et la fragmentation	5.3.1. Perte d'habitats évalués : superficie, taux de perte	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.3.2. Mises à jour et alertes effectués en matière de biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement

5.4. Intensifier les programmes en cours ou mettre en place de nouveaux programmes sur la restauration et la gestion des mangroves et des zones humides en général ainsi que les autres écosystèmes de la zone côtière,	Ces programmes de restauration comprennent des mesures anticipées pour le bon maintien des écosystèmes des zones humides et la gestion des mangroves	5.4.1. Superficie (en ha) de forêts de mangroves replantées et/ou régénérées annuellement	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		5.4.2. Nombre de pépinières créées et groupements végétaux y existants;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		5.4.3. Superficie de mangroves faisant l'objet d'une utilisation durable;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
5.5. Mettre en place des programmes de formation sur l'utilisation durable des produits de ces écosystèmes	L'intensification de la formation vise à mettre l'accent sur la réhabilitation, la protection et l'utilisation durable des mangroves qui font parties des zones humides.	5.5.1. Nombre d'ateliers effectués	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
5.6. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des habitats naturels sous protection avec les acteurs responsables	Madagascar abrite une large variété d'habitat naturel et une forte biodiversité biologique. Pour cette raison, il est important d'élaborer un plan de gestion qui peut aider à indiquer les zones d'importance pour la biodiversité à des fins de conservation et à guider la planification du développement socio-économique dans tous les secteurs.	5.6.1. Nombre de plans de gestion mis au point pour les aires protégées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.6.2. Nombre d'habitats naturels sous protection ayant des plans de gestion fonctionnels;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement
		5.6.3. Superficie totale sous protection et/ou sous gestion protégée	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres ministères, PTF et autres Projets de développement

5.7. Renforcer l'application effective des textes sur la biodiversité et l'environnement	Le renforcement de l'application effective des textes sur la biodiversité permet d'apporter des améliorations sur la planification et le contrôle de la biodiversité ainsi que la gestion coordonnée et son utilisation durable à travers tout le pays	5.7.1. Augmentation des mesures prises pour réduire la dégradation des habitats naturels, avec une gestion intégrée des ressources	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, autres secteurs , sociétés civiles
		5.7.2. Réduction des délits sur l'exploitation illicite dans les habitats naturels	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, autres secteurs , sociétés civiles
5.8. Mettre en place ou renforcer les programmes visant à intensifier le contrôle des feux de brousse et en minimiser l'impact dans les zones à biodiversité sensible et/ou les bassins versants ayant un lien écologique avec des écosystèmes clés pour la conservation et/ou le développement durable	Cette action met l'accent sur la gestion des incendies involontaires des paysages forestiers et la réduction de la pauvreté ainsi que le développement des formations en vue d'acquérir des compétences requises pour la lutte contre les feux de brousse	5.8.1. Nombre d'aires protégées/d'aires agricoles avec des zones tampons effectivement créées pour les protéger contre les feux de brousse et servir à d'autres fins	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé, Fédération et/ou Associations des éleveurs
		5.8.2. Nombre de formations - d'ateliers de renforcement des capacités techniques organisés à l'intention des communautés locales cibles pour la gestion des zones rouges de feux de brousse et/ou de végétation	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé, Fédération et/ou Associations des éleveurs
5.9. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables alternatives adaptées à l'écosystème de savane tropicale herbeuse et/ou boisée et aux différentes zones écologiques de Madagascar	Les énergies renouvelables alternatives sont utilisées pour les besoins énergétiques des ménages afin de réduire les pressions sur les écosystèmes de savanes. La promotion de leurs utilisations offre des avantages majeurs en produisant de l'énergie sur site et à faible coût, et en réduisant l'utilisation de bois de feu qui se traduit par moins de déforestation et de dégradation de ces écosystèmes	5.9.1. Nombre de foyers améliorés fabriqués et distribués aux ménages vulnérables;	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		5.9.2. Nombre de projets de biogaz mis en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales

5.10. Promouvoir le développement des techniques/pratiques locales en matière d'énergies renouvelables alternatives	La promotion de développement des techniques/pratiques locales permet de développer et de renforcer des technologies scientifiques pour atténuer les effets du changement climatique en assurant le développement économique et le bien-être social des communautés	5.10.1. Nombre d'ateliers de renforcement des capacités techniques organisés pour la promotion des techniques/pratiques locales en matière d'énergies renouvelables alternatives	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		5.10.2. Nombre de techniques/pratiques locales identifiées et promus	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
5.11. Impliquer et responsabiliser davantage les organisations de la Société Civile, en particulier les communautés locales dans le suivi et le contrôle des habitats naturels	L'implication des organisations de la société civile dans les activités de suivi et de contrôle, en tant que partenaires, justifie les efforts investis dans la création et le maintien de partenariat interinstitutionnel innovateur	5.11.1. Nombre de Plaidoirie effectuée par la société civile sur la transparence de la gestion des ressources naturelles	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, Société civile
		5.11.2. Nombre d'intervention et de collaboration entre la société civile et l'administration sur le suivi et le contrôle des ressources naturelles	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF, Société civile

Objectif stratégique 6 : En 2025, tous les stocks de poissons exploités et autres ressources biologiques marines et d'eau douce/saumâtre sont valorisés et gérés de manière durable et les pratiques de récolte destructrices sont éliminées

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les informations nécessaires pour améliorer la gestion rationnelle et durable de pêche ; Mettre en place les cadres juridiques et législatifs relatifs à la gestion de la pêche et renforcer leur application effective.					
6.1. Mener des études et compléter les informations et données nécessaires pour améliorer la gestion de la pêche	Cette action oriente et oblige tous les acteurs à l'adoption des moyens sous forme de guide pratique de gestion et de fiche d'information en vue de les sensibiliser davantage aux questions de conservation de l'écosystème marin et à son adhésion à un certain nombre de directives sur la meilleure pratique qui favorisent également la participation de toute les parties prenantes à la gestion	6.1.2. Etat des lieux des connaissances sur les écosystèmes aquatiques disponible	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.1.2. Programme de recherches élaboré et mises en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.1.3. Publication des résultats de recherches et autres études pertinentes	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.1.4. Système de bases de données sur la recherche et la gestion des ressources marines mise en place et exploitée	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales

6.2. Établir des normes et des directives pertinentes pour une Stratégie nationale de gestion de la qualité de l'eau : définition des normes et des quotas de pêches	Promouvoir cette pratique de normalisation nécessite un meilleur développement méthodologique pour la mise en œuvre de l'interdisciplinarité sur la gestion de l'eau, qui assure à la fois le devenir environnemental des pathogènes de l'homme et le fonctionnement des écosystèmes pour la survie de la biodiversité	6.2.1. Document ou Manuel sur les normes et directives sur la qualité de l'eau;	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
6.3. Mettre en place et renforcer l'application stricte des lois relatives à la biodiversité marine et aux ressources halieutiques	L'application stricte de lois sur la biodiversité permet d'assurer la conservation et la gestion judicieuse de la biodiversité marine	6.3.1. Textes réglementant la pêche inventoriée et évaluée (force et faiblesse)	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.3.2. Nouveaux textes élaborés et vulgarisés	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
		6.3.3. Nombre des mesures prises pour réduire l'exploitation illicite des produits halieutiques	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, STD et CTD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
6.4. Instaurer le calendrier d'activités de pêche, notamment pour stopper le déclin des ressources halieutiques	L'instauration du calendrier d'activités de pêche constitue un engagement avec les processus de planification de la production des ressources halieutiques	6.4.1. Augmentation de stocks de produits halieutiques dans les sites potentiellement importants pour les espèces endémiques	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales
6.5. Favoriser et promouvoir la mise en place de la gestion communautaire des ressources marines	La gestion communautaire des ressources marines constitue un mécanisme important permettant l'équité sociale tout en poursuivant leur développement durable	6.5.1. Outils nécessaires élaborés pour la gestion communautaire des ressources marines	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère charge des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Chercheurs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Services locaux du secteur privé et Communes, Fédération et/ou Associations locales

Objectif stratégique 7: En 2025, toutes les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées suivant le plan de la production durable, en assurant l'approche intégrée de la conservation de la biodiversité

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Coordonner et piloter la gestion durable de la biodiversité, des ressources et écosystèmes agricoles, sylvicoles et halieutiques					
7.1. Développer et assurer la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres afin de réduire des utilisations conflictuelles et anarchiques des zones destinées à l'agriculture, la sylviculture et l'aquaculture tout et en s'intégrant dans les schémas directeurs et les plans nationaux, régionaux ou communaux	Pour réduire l'utilisation conflictuelle des terres, cette action permet d'introduire des principes qui doivent sous-tendre la mise en œuvre effective des plans d'utilisation des terres : tels que la sécurité juridique de la terre ; l'engagement des communautés dans des accords relatifs à la gestion des terres avec les autorités en charge de la conservation ; la reconnaissance des besoins des populations et enfin le renforcement des partenariats locaux. Ces plans sont très indispensables pour éclairer les processus de planification de l'utilisation des terres et de prise de décision dans tous les secteurs afin de réduire les conflits de tout problème d'intérêts. Une collaboration étroite doit être élaboré entre l'aménagement du territoire sur l'utilisation des terres selon leur vocation tout en considérant les autres secteurs stratégiques et de développement	7.1.1. Plan d'utilisation des terres considérant les aspects sectoriels de développement et la conservation	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées et STD, ONGs, secteur privé, PTF
		7.1.2. Nombre de structure(s) de coordination multipartites établie(s) pour l'attribution des terres et pour le suivi des activités y relatives ;	2019	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		7.1.3. Nombre et type d'acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire avec le Ministère chargé de l'aménagement du territoire	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		7.1.4. Nombre et nature de gestion de conflits enregistrés entre les différents acteurs;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		7.1.5. Schéma directeur des zones agricoles intégré dans les SCAT, SRAT, SNAT et PLOF	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privéAutres

		7.1.6. Plan d'aménagement d'aquaculture élaboré et mise en œuvre	2018	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de la pêche et des ressources halieutiques	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.1.7. Nombre de projets sectoriels intégrant l'approche de la biodiversité effectuées	2019	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères en particulier le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
7.2. Réglementer l'accès aux ressources et écosystèmes naturelles pour la valorisation des options sectorielles	<p>Cette action présente la viabilité qui constitue la clef de la bonne gestion des écosystèmes permettant à la communauté de tirer profit de la conservation de la biodiversité à travers les partenariats stratégiques en appuyant la planification, la gestion et le renforcement des capacités.</p> <p>Ceci afin d'utiliser durablement et rationnellement les ressources naturelles et biologiques : tout activité de développement économique rurale est considéré comme une action qui propulse des impacts environnementaux et sociaux positifs et durables</p>	7.2.1. Nombre de plans de gestion environnementale et sociale approuvés et suivis conjointement par tous les acteurs/parties prenantes ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
		7.2.2. Nombre de plans de gestion environnementale et sociale approuvés et suivis conjointement par tous les acteurs/parties prenantes ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, secteur privé
7.3. Promouvoir l'agriculture de conservation : adopter des pratiques d'agriculture durable épargnant la biodiversité et diffuser les nouvelles techniques appropriées	<p>Etant conscient de la valeur de la biodiversité et même la santé humaine, il est important de conserver, d'améliorer et de rendre plus efficace l'utilisation des ressources naturelles par le biais de la gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources biologiques. Cette pratique d'agriculture durable favorise et permet d'introduire des approches innovantes, d'utiliser les engrais biologiques afin de réduire l'impact des produits chimiques sur l'alimentation de la population et pour favoriser une agriculture biologique de conservation et de développement pérenne</p>	7.3.1. Agriculture biologique appliquée à la norme de production et moindre impact sur la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.3.2. Nouvelles techniques d'agriculture appropriées diffusées et vulgarisées	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.3.3. Utilisation d'engrais biologiques au niveau local vulgarisée	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Agriculture	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé

7.4. Renforcer le contrôle des intrants et rejets des zones d'agricultures, d'aquaculture, sylvicultures	Le contrôle de la qualité des rejets devaient être assuré par les services concernés en l'occurrence l'environnement et le secteur pêche et ressources halieutiques tout en considérant la population qui vit aux alentours des fermes aquacoles.	7.4.2.Mesures incitatives de préservation de l'environnement élaborées et mises en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.2.2.Nombre de contrôles sur les rejets des fermes effectués	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
7.5. Promouvoir des activités de compensations et/ou restaurations écologiques dans les environs des zones d'aquacultures, agricultures et sylvicultures	Les zones périphériques et les mangroves sont des zones sensibles surtout par rapport aux écosystèmes vulnérables à la pression anthropique. Une restauration est primordiale donc il faut rétablir ces zones aux alentours des zones d'aquacultures pour mieux gérer la durabilité de l'activité. L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagements et de gestion portent de plus en plus sur l'amélioration de la gestion de l'aquaculture, ainsi que sur l'intégration de la conservation de la biodiversité et sur le maintien des services fournis par l'écosystème	7.5.1. Outils ou Manuel de conservation et/ou de Restauration écologique des différents types de forêt tropicaux existants élaborés.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.5.2.Superficies des mangroves reboisées et restaurées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
		7.5.3. Nombre de systèmes de gestion durable des forêts (Corridors ou Paysages forestiers opérationnels) mis en place et mis en œuvre dans le secteur forestier informel.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé
7.6. Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion (conservation in-situ et/ou Restauration écologique) pour tous les types forêts (forêt humide ou zonale, forêt azonale, forêt littorale, forêt-galerie, forêt sèche, forêt de Tapia, forêt épineuse), et les écosystèmes modifiés	L'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion portent de plus en plus sur l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, ainsi que sur l'intégration de la conservation de la biodiversité dans la gestion de la forêt et sur le maintien des services fournis par cet écosystème où se situe la zone d'activité	7.6.1.Etats des lieux sites de conservations et/ou site d'utilisation et exploitation dotées de plans de gestion efficaces élaborés qui sont intégrés dans des programmes de conservation de la biodiversité et ses habitats	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires
		7.6.2. Nombre d'Associations villageoises ou groupements communautaires jouissant d'une certification de gestion forestière (GCF) et /ou transfert de gestion des ressources naturelles (TGRN)	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge de la population	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires

		7.6.3. Nombre et Superficie de types de forêts vulnérables restaurés activement selon l'approche ONE-MECIE / MEEMF / Compagnies minières	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Organisations de conservation, Organisations communautaires
7.7. Renforcer et assurer la mise en œuvre de systèmes de gestion durable et de systèmes de suivi réciproques des engagements environnementaux en particulier dans le secteur forestier informel	La mise en place de systèmes de suivi des engagements réciproques renforce et développe des partenariats qui constituent un élément central de la gouvernance forestière. La préconisation de cette action peut favoriser la mise en œuvre de l'approche paysage de conservation de la biodiversité et faciliter le travail en partenariats pour trouver une solution globale aux problèmes auxquels sont confrontés la biodiversité et la société	7.7.1. Nombre de Contrôle du respect des permis de coupe et du cahier de charge attribués aux divers opérateurs de la filière effectué dans les GCF et TGRN	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, Organisations de conservation, Organisations communautaires, secteur privé
		7.7.2. Normes d'utilisation et d'exploitation des ressources forestières élaborées et mises en œuvre dans les GCF/TGRN ou autres	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF
		7.7.3. Systèmes de suivi des engagements environnementaux des acteurs concluants liés à la gestion durable des forêts (Corridors ou Paysages forestiers opérationnels) mis en place et opérationnel.	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, ONGs, secteur privé

Objectif stratégique 8: D'ici à 2025, la pollution liée aux activités maritimes et terrestres est ramenée à des niveaux compatibles à la fonction éco systémique et à la pérennisation de la diversité biologique

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique : Développer et renforcer des mécanismes et des programmes de réduction des facteurs de pollution</i>					
8.1. Mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion de pollution	Une stratégie nationale de gestion de pollution a été élaborée en 2013. Le défi consiste en sa mise en œuvre. La mise en place d'outils de suivi permettra sûrement la mise en œuvre de cette stratégie et le suivi des engagements de chaque partie prenante.	8.1.1. Outil de suivi de mise en œuvre élaboré	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.1.2. Projets de mise en œuvre de la stratégie établis	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
8.2. Renforcer les connaissances et la communication en vue de prévenir la pollution	Des actions d'études et de recherches sont importantes pour avoir des informations sur la pollution dans les différentes zones (air, eaux, sols...), des sites, des mesures préalables afin de gérer les effets des différentes catégories de pollutions	8.2.1. Etudes et recherches sur la pollution de l'air, des eaux continentales et maritimes, des sols élaborées et effectuées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.2.2. Base de données nationale sur la pollution	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.2.3. Sites pollués identifiés et évalués	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.2.4. Indicateurs de pollution au niveau des habitats et de la biodiversité étudiés, identifiés et déterminés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

		8.2.5. Pourcentage et nombre de population sensibilisée et éduquée	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
8.3. Renforcer les études d'impact environnemental et mettre en conformité tous les projets / investissements afin de refléter l'état de la biodiversité basée sur aucune perte	Réaliser l'étude impact environnemental permet de connaître et d'évaluer les menaces et risques potentiels à la santé des communautés et à celle de l'environnement aux alentours des investissements projetés	8.3.1. Nombre d'EIE dans le cadre des projets de développement qui reflètent l'état de la biodiversité (sur la base d'«aucune perte nette») par les promoteurs de projets réalisées	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.3.2. Nombre de PGE mis en œuvre de manière efficace et efficiente par an	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
8.4. Intensifier la prévention et le suivi et le contrôle environnemental des sources majeures de pollution et de leurs impacts sur l'environnement, particulièrement les activités du Secteur et/ou du Département marin et côtier ayant des effets polluants	La pollution environnementale incontrôlée induit les effets et impacts désastreux, à la fois, sur la vie de l'humanité et la biodiversité. Le renforcement des capacités, lié à l'action de suivi et évaluation, constitue effectivement des grands défis pour y faire face. Cette action concerne les mesures de prévention afin de diminuer la pollution de l'air. Elle prévoit une réduction préalable et une application des plans d'actions nationaux sur la gestion des pollutions industrielles : air, eaux usées et sols La fonction de surveillance qui peut enrichir ou mettre en péril les écosystèmes marins et côtiers par les effets des polluants, a besoin d'une structure de contrôle, de soutien qui peut la renforcer. Cette action permet, alors, de mettre en place cette structure en fonction de la complexité des risques que chaque Secteur/Département Marin et Côtier peut générer	8.4.1. Nombre d'inspections / contrôles et de constats d'infractions et/ou d'irrégularités	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.4.2. Nombre de séances de formations techniques sur les capacités de suivi et évaluations des impacts environnementaux	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.4.3. Visite et contrôles techniques des véhicules renforcés	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.4.4. Textes sur les écotaxes basées sur le principe pollueur – payeur élaborées et mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

		8.4.5. Nombre de postes de contrôle de l'environnement fonctionnels créés en milieu côtier ou zone marine	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		8.4.6. Application stricte des textes règlementaires et des plans d'action contre le déversement des hydrocarbures	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Ministre en charge des hydrocarbures
8.5.Elaborer et assurer la mise mettre en œuvre des plans de gestion des déchets (types et catégories)	La gestion des déchets permet de réduire énormément les dégâts occasionnés aux écosystèmes naturels. La mise en place et la mise en œuvre des outils adéquats contribuent effectivement à définir le contenu fonctionnel, les solutions techniques et organisationnelles pour rendre sain l'environnement	8.5.1. Nombre de collectivités territoriales décentralisées (CTD) et d'autres institutions ayant des plans de gestion des déchets fonctionnels approuvés	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.2. Quantité de déchets collectés, traités et/ou recyclés annuellement	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.3. Mise en place des stations d'épuration des eaux usées effectuée	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.4. Bassins versants des cours d'eaux aménagés pour lutter contre la pollution	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.5. Unités de traitement des eaux usées et de leurs effluents mises en places	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Eau	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

		8.5.6. Laboratoires d'analyse des eaux usées mise en place au niveau régional afin de prendre des mesures urgentes	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Eau	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs
		8.5.7. Activités de veille menées contre le développement des pollutions et les déversements des déchets toxiques et chimique	2018	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge l'Eau Ministère en charge de la population	Autres Ministères, Collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, ONGs

Objectif stratégique 9: D'ici à 2025, les espèces exotiques et envahissantes ainsi que les voies d'introduction sont identifiées et classées par ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées ; des mesures de gestion sont en place afin d'empêcher l'introduction, gérer les voies de pénétration et mitiger l'établissement de ces espèces et de valoriser les espèces utiles

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Promouvoir des mécanismes de réglementation, de gestion et de gouvernance en matière d'espèces envahissantes pour protéger les écosystèmes naturels : Approfondir la connaissance des espèces envahissantes, valoriser les espèces envahissantes utiles.					
9.1.Capitaliser les acquis au niveau national et régional en matière d'espèces envahissantes et élaborer la base de données y afférente	Des études ont déjà été effectuées ou sont en cours sur certaines espèces envahissantes et exotiques. Des stratégies de gestion de ces espèces peuvent être capitalisées afin de les copier pour des espèces similaires. Par ailleurs, l'existence de base de données y relatives constituerait un atout majeur pour la gestion de ces espèces envahissantes.	9.1.1. Nombre de données sur l'état des espèces exotiques envahissantes disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.1.2. Cartographie de l'état des espèces inventoriées disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
9.2.Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie Nationale et des programmes de lutte contre l'introduction des espèces envahissantes et pour les éradiquer, en insistant sur la prévention et le contrôle tout en impliquant la communauté locale dans ces processus	Les modes de vie des espèces exotiques et envahissantes sont tributaires de l'organisation, du fonctionnement et du développement des écosystèmes, qu'elles occupent et recouvrent. La conduite de cet inventaire est utile et urgent pour caractériser les relations principales entre la végétation et son milieu, décrire les ensembles structuraux de la végétation, et recenser les différentes formations végétales. Les potentialités locales de gouvernance sont un facteur clef dans le développement des zones rurales. Ainsi, faut-il impliquer encore plus des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de gestion appropriés, pour leur aider à la création d'un environnement favorable à l'émergence des moyens de subsistance plus stables. La stratégie ainsi élaborée intégrera des séances de sensibilisation massive des communautés locales.	9.2.1. Nombre d'espèces identifiées et caractérisées selon leurs impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.2.2. Nombres d'espèces catégorisées et cibles de suivi écologiques	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.2.3. Stratégie Nationale et des programmes de lutte contre l'introduction des espèces envahissantes et pour les éradiquer éradiquée	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.2.4. Nombre de séance de sensibilisation sur les espèces envahissantes	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets

9.3. Promouvoir un mécanisme de réglementation et de gouvernance en matière d'espèces envahissantes : élaboration de textes juridiques et réglementaires et arrangements institutionnels	L'élaboration de ce plan d'action permet de prévenir la dégradation de l'environnement causée par l'envahissement des plantes exotiques, de suivre régulièrement les changements environnementaux, et d'améliorer le contrôle en vue de réduire leur impact sur les moyens de subsistance	9.3.1. Nombre de plans d'actions élaborées et mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.3.2. Nombre de stratégies de contrôles et de prévention	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.3.3. Superficie faisant l'objet de suivi et contrôle	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
9.4. Encourager les recherches pour la valorisation des espèces envahissantes et mettre en place des programmes de diffusion / vulgarisation	Les processus d'éradication des espèces envahissantes, comme tout autre action de conservation devra aller de pair avec le développement économique. Suivant des études et recherches appropriées, certaines espèces, même exotiques et envahissantes peuvent fournir des matières premières, base d'un développement économique. Tel sont par exemple le cas des transformations en huiles essentielles et des exploitations des essences ligneuses.	9.4.1. Nombre et type de recherches sur les espèces exotiques et envahissantes effectués	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge des recherches scientifiques	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.4.2. Nombre et type de recherches sur les espèces exotiques et envahissantes capitalisées	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge des recherches scientifiques	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets
		9.4.3. Techniques innovantes sur la valorisation des espèces exotiques et envahissantes vulgarisées	2025	Ministère en charge de la biodiversité Ministère en charge des recherches scientifiques	Autres Ministères, PTF, ONGs de conservation et autres projets

Objectif stratégique 10 : D'ici à 2025, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique: Développer et mettre en œuvre des stratégies pour réduire au minimum les diverses pressions (anthropiques ou climatiques) sur les écosystèmes marins et côtiers y compris les forêts littorales et leurs habitats associés contigus					
10.1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie afin de minimiser les diverses pressions sur les récifs coralliens résultant de pollution/sédimentation d'origine terrestre et de la pêche non durable, y compris les activités récréatives	Le suivi et évaluation des différentes pratiques de gestion et de leurs impacts est indispensable pour tirer profit de la richesse de connaissance accumulée et pour pouvoir entraîner d'importants changements dans les approches et les technologies innovantes favorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie y afférente. A cela s'ajoute la pratique de pêche non viable et les effets du changement climatique qui réduisent les avantages socio-éco-éco qu'offrent les écosystèmes marins et côtiers. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie permet de mettre au point des technologies renouvelables de valorisation et des mesures de nature à réduire les sources de pollution marine et assurer la gestion intégrée et la régénération des écosystèmes côtiers	10.1.1. Connaissance de l'état et tendance des récifs coralliens, informations à jour	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.1.2. Stratégie de lutte contre la pollution élaborée et mise en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires

10.2.Développer et mettre en œuvre des Stratégies et des programmes visant la réduction de l'érosion côtière, des bassins versants et des zones critiques, (et limitant l'avancement des dunes) et réduisant les pressions sur les récifs coralliens	Il s'agit de maintenir et d'améliorer les services fournis par les écosystèmes naturels en vue de garantir les moyens d'existence et de subsistance et renforcer la sécurité dans le domaine de l'alimentation pour la population qui vit directement ou indirectement des ressources naturelles des zones côtières et marines.	10.2.1. Nombre d'études supplémentaires sur l'érosion côtière menées	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.2.2. Référentiel établi sur l'érosion côtière	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.2.3. Nombre de projets mis en place pour lutter contre l'érosion côtière	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		10.2.4. Superficie des terres protégées et sauvées de l'érosion côtière	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
10.2.Renforcer et encourager l'utilisation des techniques locales pour restaurer, remettre en état et gérer toutes les plages côtières érodées	Le renforcement et l'encouragement de l'utilisation des techniques locales développent les approches multisectorielles qui permettent de réunir tous les savoirs disponibles dans les différentes disciplines, institutions et secteurs privés, et les pratiques adaptées aux situations faciles à prendre favorisant la participation locale	10.2.1. Superficie de plages érodées remises en état annuellement grâce à l'utilisation de techniques locales	2018	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectif stratégique 11 : En 2025, 10% des écosystèmes terrestres et 15% des zones côtières et marines, principalement les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services éco systémiques, sont conservées de façon adéquate dans des systèmes écologiquement représentatifs et dans les aires protégées et sont gérées efficacement par différentes approches stratégiques.					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Mettre en place des mécanismes de gestion et de financement durable, d'approche participative avec les communautés locales du Système des Aires Protégées terrestres et marines et côtières représentatives et uniques de Madagascar					
11.1. Assurer la sécurisation des aires protégées vis-à-vis d'autres activités sectorielles	Cette action consiste à assurer la sécurisation foncière des aires protégées créées légalement et à en réglementer l'accès. Elle implique également que l'Etat malagasy et les secteurs concernés ont pris les dispositions politiques, stratégiques, juridiques et techniques afin de résoudre les litiges engendrés par la superposition des aires protégées avec d'autres activités sectorielles. La sécurisation des aires protégées nécessite également la diminution des pressions directes à l'intérieur et autour des aires protégées, en alliant conservation et développement socio-économique durable dans les zones périphériques	11.1.1. Nombre d'aires protégées titrées et bornées au nom de l'Etat et dont les limites externes sont matérialisées	2018	Ministère en charge de la biodiversité Ministère chargé de l'aménagement du Territoire	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.1.2. Nombre d'aires protégées dotées de système de gestion, de surveillance et de contrôle fonctionnel et efficace	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.1.3. Nombre d'aires protégées dans lesquelles les litiges liés à la superposition des aires protégées avec d'autres activités sectorielles ont été réglées, en collaboration avec les secteurs et parties prenantes concernés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère chargé de l'aménagement du Territoire, Ministère chargé des mines et du pétrole, Ministère chargé des Ressources halieutiques, Ministère chargé de l'Energie, Ministère chargé de l'Agriculture, Ministère chargé de l'Elevage, Ministère chargé du Tourisme
		11.1.4. Nombre / Superficie de zones de protection et/ou de corridors forestiers créés autour des aires protégées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation

		11.1.5. Nombre de plans de sauvegardes sociales et environnementales élaborées, mises en œuvre et pérennisées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
11.2.Élaborer et mettre en œuvre des programmes de restauration des écosystèmes dégradés d'aires protégées et valoriser leur biodiversité	D'une part, cette action de restauration permet d'assurer la remise en état des écosystèmes dégradés et/ou de la biodiversité vulnérable des aires protégées ainsi que la protection des habitats naturels et des services écosystémiques. D'autre part, elle permet de promouvoir des stratégies de valorisation durable des ressources naturelles dans le contexte de la restauration des habitats naturels	11.2.1.Inventaire et évaluation des superficies dégradées effectués	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.2.2. Nombre de programmes de restauration des écosystèmes d'aires protégées dégradées élaborés et mis en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.2.3.Nombre d'espèces de la biodiversité valorisées dans la restauration	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
11.3. Intégrer les Aires Protégées dans un paysage environnemental global harmonieuxalliant développement et conservation	Cette action d'intégration des aires protégées dans un paysage environnemental permet d'identifier les éléments cruciaux de l'approche, tels que les partenariats entre divers acteurs, l'intégration effective des considérations relatives à la biodiversité dans la planification de l'exploitation foncière et les activités des différents secteurs	11.3.1. Principes et mécanismes de mise en œuvre de l'approche paysage identifiés	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.2. Nombre d'Aires protégées inclus dans les schémas globaux d'aménagement du territoire et adoptant les principes et les mécanismes du paysage harmonieux	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation

<p>11.4. Créer et/ou Gérer efficacement les Aires Protégées pour préserver les écosystèmes fragiles et les zones à forte biodiversité sensible et/ou critique</p>	<p>Pour répondre aux engagements du pays lors des congrès mondiaux des parcs, les actions à mener porteront principalement sur la création des aires protégées marines. Elles seront également focalisées sur la gestion effective et pérenne des aires protégées déjà créées légalement.</p> <p>Elle priorise également la valorisation des acquis précédents et l'implication effective des communautés locales dans la gestion des aires protégées.</p> <p>La pérennisation des activités de gestion nécessite le développement de partenariats avec les parties prenantes, la mobilisation de financements novateurs, notamment ceux provenant du secteur privé</p>	11.4.1. Nombre et superficie d'aires protégées créées légalement	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.2 Nombre d'outils de gestion adoptés et mis en œuvre par les parties prenantes	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.3. Expériences et acquis sur la mise en place et la gestion des aires protégées capitalisées, diffusées et exploitées	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.4. Nombre de séances de formation et d'information sur la gestion d'aires protégées effectuées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
		11.3.5. Nombre de partenariats stratégiques, techniques et financiers développés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation

Objectif stratégique 12 : D'ici à 2025, l'extinction d'espèces vulnérables et/ou menacées est réduite et leur état de conservation est amélioré					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Réduire les facteurs d'extinction des espèces endémiques, migratrices et menacées ainsi que les facteurs de destruction/dégradation de leurs habitats					
12.1.Mettre en œuvre des programmes in- situ et ex-situ de conservation et de rétablissement des populations d'espèces cibles concernées	La mise en œuvre de ces programmes permet d'avoir des informations pertinentes sur les espèces ciblées et d'orienter les interventions futures de l'homme Cette action permet également d'établir la corrélation probable entre la conservation et le rétablissement des espèces in-situ et ex-situ	12.1.1.Nombre d'arboretums fonctionnels et de zoos aménagés;	2020	Ministère en charge de la biodiversité PTF	Ministère chargé de la Communication, Ministère chargé de l'Education, Ministère de la Population, Universités , Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF et ONGs
		12.1.2.Taille de population d'espèces ciblées rétablies	2025	Ministère en charge de la biodiversité PTF	Ministère chargé de la Communication, Ministère chargé de l'Education, Ministère de la Population, Universités , Collectivités Territoriales Décentralisées, PTF et ONGs
12.2. Élaborer et mettre en œuvre la stratégie / le programme d'activités pour le contrôle et la prévention des envahisseurs biologiques (Espèces étrangères envahissantes, organismes vivants modifiés)	Les plantes exotiques envahissantes constituent l'une des menaces majeures pour la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes à Madagascar Ainsi, cette action permet, tout d'abord, d'apporter aux décideurs politiques des éclaircissements concernant les différents impacts de ces plantes sur les bassins hydrographiques et le fonctionnement écologiques des écosystèmes. Et ensuite, elle permet d'avancer des suggestions nouvelles, de résoudre les problèmes en matière de contrôle et d'élaboration d'outils préventifs	12.2.1. Une stratégie nationale de suivi et de contrôle des envahisseurs biologiques rendue opérationnelle	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, Projets
		12.2.2.Nombre et type d'OVM et/ou d'OGM autorisés et sous contrôle	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, Projets
		12.2.3.Superficie occupée par les espèces étrangères envahissantes faisant l'objet de suivi et de contrôle;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets

12.3. Elaborer et mettre en œuvre un programme / un projet / une planification pour la gestion des espèces (flore et faune) endémiques, vulnérables et menacées	Ces différents outils de gestion constituent de cadre des directives qui sont destinés pour ralentir la perte d'habitats naturels et pour protéger les écosystèmes pour le maintien de la biodiversité menacée au niveau des sites	12.3.1. Nombre de projets opérationnels mis en place pour gérer les espèces (flore et faune) endémiques et menacées;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.3.2. Nombre d'espèces (flore et faune) endémiques menacées par groupes taxonomiques, par biome, par habitat, in and out des Aires Protégées ;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
12.4.Promouvoir et intégrer les Zones Prioritaires pour la Conservation (ZPC) et les Zones Critiques pour la Conservation (ZCC) dans le cadre institutionnel national de la conservation de la nature et de la gestion des ressources naturelles	Cette action constitue une opportunité pour la mise en place de cadre institutionnel national de la conservation et d'intégration de la biodiversité dans la planification, de l'utilisation des terres et de la prise de décision liée à la gestion des ZPC et des ZCC. Il s'agit également d'instaurer des outils stratégiques, de planification et de gestion des groupes taxonomiques vulnérables et/ou menacés	12.4.1.Cartographie de la distribution des espèces (flore et faune) endémiques, vulnérables et menacées élaborée;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.4.2.Cartographie et priorisation des Zones Prioritaires et/ou Clés pour la conservation de la biodiversité (tous groupes taxonomiques) réalisées;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.4.3.Nombre de stratégies / plans d'actions sur la gestion des groupes taxonomiques endémiques vulnérables et menacés développés et mis en œuvre;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.4.4.Nombre d'outils de gestion des groupes taxonomiques endémiques menacés mis en œuvre et opérationnels.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets

12.5.Élaborer et mettre en œuvre des programmes/projets de gestion des espèces menacées et en voie de disparition en partenariat avec les collectivités locales décentralisées	L'implication des communautés de base facilite la gouvernance locale et aide la conduite opérationnelle des programmes de gestion des espèces menacées. Elle contribue également à la conscientisation des communautés locales sur les conséquences socio-économiques, environnementales de la disparition desdites espèces menacées	12.5.1.Nombre de programmes/projets communautaires développés et mis en œuvre	2019	Ministère en charge de la biodiversité, PTF	Autres Ministères, Collectivités Territoriales Décentralisées
		12.5.2.Nombre de collectivités locales décentralisées pilotes dotées de programmes de gestion participative des espèces menacées et en voie de disparition.	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
		12.5.3.Taux de croissance des populations des espèces menacées et en voie de disparition dans les ZPC	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF, ONGs de Conservation, Projets
12.6. Améliorer la gestion des écosystèmes terrestres marins et côtiers et intégrer la conservation des espèces migratrices vulnérables / menacées par les pressions anthropiques, les catastrophes naturels et le changement climatique	Cette action constitue un moyen novateur permettant de traiter conjointement les questions de la biodiversité, de développement et de changement climatique dans le cadre de la gestion intégrée des écosystèmes naturels, qui repose essentiellement sur la protection et la restauration des écosystèmes et les habitats naturels ainsi que les services qu'ils fournissent. Egalement, elle permet d'identifier les zones prioritaires de biodiversité, et veiller autant que possible, à conserver la connectivité de ces différents écosystèmes	12.6.1.Nombre de projets de conservation sur les espèces migratrices des écosystèmes terrestres, marins et côtiers;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		12.6.2.Nombre de d'habitats et/ou de zones pour la concentration ou le passage habituel des espèces migratrices	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		12.6.3.Nombre d'outils de gestion ou de mesures de conservation par zone, afin de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et le fonctionnement des habitats des espèces migratrices cibles ;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
		12.6.4.Tendances des populations des espèces migratrices vulnérables et/ou menacées des écosystèmes terrestres, marins et côtiers	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires

		12.6.5.Tendances des habitats des espèces migratrices y compris leurs endroits de frayère et/ou de reproduction, face aux différents facteurs (naturels - CC et anthropiques – Exploitation des engrais).	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche, CN GIZC, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires
12.7.Promouvoir et améliorer la mise en place d'une gestion communautaire des écosystèmes cavernicoles et inselbergs et intégrer la gestion des espèces cibles vulnérables / menacées et des catastrophes naturelles dans les zones à biodiversité sensible	La gestion communautaire des écosystèmes cavernicoles et inselbergs peut générer l'action collective et la convergence des réalités biologique, socio-économique et institutionnel qui facilite l'intégration de la gestion des espèces cible dans les zones à biodiversité sensible	12.7.1.Nombre de projets communautaires (suivi-écologique participatif, recensement et localisation des habitats potentiels, etc.) mis en place et prenant en compte la gestion conservatoire des espèces des écosystèmes cavernicoles et Inselbergs vulnérables	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales
		12.7.2.Tendances des populations des espèces vulnérables et/ou menacées des écosystèmes cavernicoles (faune endémique) et Inselbergs (flore endémique) identifiées;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales
		12.7.3.Tendances des habitats des espèces migratrices y compris leurs endroits de frayère et/ou de reproduction face aux différents facteurs (naturels - CC et anthropiques – Collecte des engrais).	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales
		12.7.4.Mise à jour réalisée du statut de conservation selon UICN des espèces cavernicoles vulnérables et des espèces menacées cibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD & STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, Fédération et/ou Associations locales

Objectif stratégique 13 : D'ici 2025, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, et leurs parents sauvages, ainsi que les autres espèces à valeur sociale et culturelle est maintenue et valorisée durablement

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique: Elaborer des programmes d'activités de conservation de la diversité génétique de cultures et d'élevages et celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique, ainsi que pour certaines espèces sauvages de plantes cultivées et d'animaux domestiques ; Développer des programmes de conservation et d'utilisation/valorisation durable des ressources génétiques.					
13.1.Réaliser l'inventaire des ressources génétiques menacées, des plantes cultivées, des animaux domestiques, de leurs parents sauvages,, des Produits Forestiers Non Ligneux et des espèces à forte potentielle de commercialisation	La réalisation de l'inventaire des ressources génétiques menacées permet de renforcer les connaissances y afférentes. Cette action permet d'avoir des informations pertinentes pour éclairer les décisions futures et instaurer système de surveillance	13.1.1.Base de données élaborée sur les espèces génétiques, les plantes cultivées, les animaux domestiques, les parents sauvage, les Produits Forestiers Non Ligneux et des espèces à forte potentielle de commercialisation	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères, PTF
		13.1.2 Système de surveillance mis en place et fonctionnel	2020		
13.2.Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des ressources génétiques menacées, des plantes cultivées, des animaux domestiques et de leurs parents sauvages	Ces outils permettront d'encourager et de promouvoir des pratiques d'utilisation durable de la diversité biologique en vue de leur préservation et du développement socio- économique du pays	13.2.1.Nombre de plans de gestion élaborés et mis en œuvre	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères
		13.2.2.Nombre d'espèces génétiques menacées maintenues et valorisées;	2025		Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères
13.3.Promouvoir la valorisation des espèces ayant des potentialités pour la commercialisation et la culture des espèces menacées commercialisables	Cette action permet de mieux gérer la valorisation des espèces menacées et de promouvoir leur utilisation durable tout en permettant aux communautés locales d'améliorer leur qualité de vie	13.3.1.Nombre d'espèces valorisées ayant des potentiels pour la commercialisation	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères
		13.3.2.Nombre d'espèces menacées commercialisables cultivées;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères

<p>13.4. Inclure les programmes de conservation in-situ de la diversité génétique de cultures et d'élevage, des espèces à forte valeur socio-économique, , des espèces sauvages de plantes et d'animaux, dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité</p>	<p>Cette action permet de soutenir des modèles et des processus de conservation in-situ et offre également des opportunités pour un développement durable, fondé sur la valorisation de la diversité biologique</p>	<p>13.4.1. Stratégies et plans d'actions considérant la conservation in-situ de la diversité génétique des plantes et d'animaux élaborés et mis en œuvre</p>	<p>2025</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité et Autres Ministères</p>
---	---	--	-------------	---	--

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectif stratégique 14 : En 2025, les écosystèmes terrestres dont les forêts, marins et côtiers, les eaux douces-saumâtres dont les mangroves et les milieux lentiques qui fournissent des services essentiels, en particulier l'approvisionnement en eau et ceux contribuant à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être humain sont protégés et restaurés ; l'accès équitable aux services éco systémiques est assuré pour tous, en tenant compte de l'approche genre.					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique : Promouvoir la gestion durable des différents écosystèmes terrestres, marins et côtiers pour qu'ils puissent fournir les services nécessaires pour contribuer au développement socio-économique</u>					
14.1.Procéder à une évaluation des services fournis par les différents écosystèmes	Cette action constitue un élément clé d'un meilleur support décisionnel pour la gestion des écosystèmes naturels	14.1.1.Etude d'évaluations des services fournis par les différents écosystèmes disponibles (y compris la quantité estimative du stock de carbone par écosystème en tonnes d'équivalent CO2)	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.1.2.Nombre d'études et de programmes de mise en œuvre sur l'utilisation et l'exploitation des services fournis par les écosystèmes selon les besoins de la population locale surtout les femmes	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.1.3.Mécanisme de compensation, élaboré et mis en œuvre (REDD+)	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.1.4.Revenu total généré par la vente des stocks de carbone (REDD+)	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation

14.2.Encourager les initiatives des entreprises et du secteur privé à l'effet d'entreprendre des autres mécanismes de PSE	Cet encouragement des initiatives d'entreprendre des mécanismes du PSE, qui constitue de nouvelle tendance et d'opportunité émergente, est très promoteur pour la mise en valeur et la reconnaissance des rôles des utilisateurs en amont dans l'amélioration et le soutien des écosystèmes qu'ils gèrent	14.2.1.Mécanisme de paiement des entreprises et du secteur privé pour l'utilisation de la biodiversité et des services éco systémiques établi	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
		14.2.2.Total des revenus générés par les paiements pour l'utilisation de la biodiversité et des services éco systémiques par les initiatives des entreprises et du secteur privé	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Organes sous tutelle du Ministère en charge de la biodiversité, PTF et ONGs de conservation
14.3.Compile et valoriser les informations sur les services fournis par les écosystèmes et les avantages reçus par les habitants, notamment les communautés locales	<p>Le système de conservation de la biodiversité met l'accent sur les écosystèmes naturels qui fournissent de biens et services divers, sous-produits des processus écologiques, très utiles pour les communautés locales.</p> <p>Cette compilation et valorisation permettent de connaître davantage la valeur socio-économique de ces services à travers les reçus par ces communautés locales</p>	14.3.1.Informations sur les services et fonctions Eco systémiques ayant des avantages pour la population évaluées, capitalisées, valorisées ainsi qu'exploitées à des fins pérennes	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population, Ministère de l'Energie, Ministère de l'eau, Ministère de la Santé	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
14.4.Développer des stratégies ou des politiques nationales pour un approvisionnement et un accès améliorés et équitables aux services éco systémiques essentiels en tant que contribution à l'amélioration des conditions de vie, à la réduction de la pauvreté et aux stratégies de développement durable	<p>Il est notoire que les services fournis par les écosystèmes sont cruciaux pour le bien être de la population.</p> <p>Servant de base à maintes activités socio-économiques et considérés comme une sorte de capital naturel, ces services éco systémiques devraient être gérés des outils politiques et stratégiques appropriés</p>	14.4.1.Outils et instruments nationaux sur l'accès et partage équitables des avantages de l'utilisation des services Eco systémiques	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population, Ministère de l'Energie, Ministère de l'eau, Ministère de la Santé	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation

14.5.Procéder à une évaluation de toutes les zones humides dans le pays (Ramsar et Non Ramsar), élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion appropriés et conformes aux principes de gestion de la Convention de Ramsar sur les zones humides	L'évaluation de toutes les zones humides dans le pays est indispensable pour tirer profit de la richesse des connaissances accumulées et pour améliorer les compétences en gestion et en support décisionnel. Elle peut, également, contribuer à sensibiliser sur les acquis et guider les prises de décisions ultérieures	14.5.1.Nombre et superficie des zones humides reconnues d'importance internationale;	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.2.Nombre et pourcentage de zones humides Ramsar et autres reconnues d'importance internationale dotées de plans de gestion;	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.3.Pourcentage d'habitats significatifs des oiseaux d'eau couverts par les plans de gestion des différents sites, les plans de conservation des espèces, les accords en matière de conservation et d'autres programmes de conservation;	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.4.Nombre de compensations en matière de biodiversité pour répondre aux demandes croissantes et aux utilisations des zones humides dans le cadre des projets de développement durable.	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		14.5.5.Chiffres économiques relatifs aux biens et services fournis par différents types d'écosystèmes humides et à la dégradation ou perte de l'écosystème d'eau douce (WAVES)	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère chargé des Ressources Halieutiques et de la Pêche	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales

Objectif stratégique 15 : En 2025, la capacité d'adaptation des écosystèmes et la contribution de la biodiversité terrestre, d'eaux douces et marines à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont renforcées, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés et la lutte contre la désertification

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Mettre en place des mécanismes de restauration des écosystèmes dégradés (terrestres, marins et côtiers, zones humides) pour contribuer à la lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification y compris la dégradation des terres					
15.1.Développer et/ou renforcer les bonnes pratiques permettant l'adaptation aux et l'atténuation des phénomènes dus au changement climatique	Les efforts actuellement déployés à Madagascar pour faire face au changement climatique portent essentiellement sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) à travers des projets privilégiant des approches de l'atténuation et de l'adaptation basées sur les écosystèmes et le capital naturel, visent à améliorer et assurer la gestion plus durable des ressources et des habitats naturels. Afin de faciliter l'adoption de ces acquis, des mesures incitatives doivent être instaurées, comme l'identification et la reproduction	15.1.1.Etudes de bonnes pratiques de gestion des écosystèmes ayant des programmes d'adaptation et d'atténuation disponibles	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		15.1.2.Fiches d'information sur le changement climatique publiées régulièrement	2025	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		15.1.3.Nombre de normes / directives élaborées	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation
		15.1.4.Nombre de programmes d'adaptation et d'atténuation valorisés et capitalisés, diffusés pour les acteurs de développements	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation

15.2. Développer les programmes communautaires de remise en état des écosystèmes clés y compris les aires protégées zones de conservation et d'utilisation durable pour renforcer la capacité d'adaptation et de mitigation face au changement climatique	La réhabilitation des écosystèmes semi-aride dans ou hors aire protégée produira des avantages importants, tant environnementaux que socio-économiques en créant des opportunités d'offres de moyens de subsistance qui permettent de générer des revenus pour les communautés locales. C'est pourquoi qu'on préconise cette action d'intensification de programme de remise en état de ces écosystèmes et les aires protégées	15.2.1.Superficie de zones dégradées / inondées remises en état	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		15.2.2.Nombre de stations opérationnelles pour les pépinières des espèces candidates cibles pour la restauration	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		15.2.3.Nombre de foyers améliorés distribués annuellement liés à la gestion rationnelle des ressources en bois de combustion	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
15.3. Développer et mettre en œuvre un plan national de restauration des écosystèmes prioritaires vulnérables à l'effet du changement climatique et de la désertification y compris les zones de refuge	La restauration de ces écosystèmes prioritaires, vulnérables à l'effet du changement climatique, contribue à renforcer leur santé et leur résistance. Avoir un plan national de restauration garantit leur utilisation efficace	15.3.1.Plan national de Restauration des écosystèmes prioritaires vulnérables élaborés	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
		15.3.2.Plan National de restauration mise en œuvre	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales

15.4. Compiler et valoriser les informations sur la contribution potentielle de tous les écosystèmes au stockage et à la séquestration du carbone	Les écosystèmes permettent de stocker et de piéger de carbone en grande quantité. Pour pouvoir mieux saisir ces faits naturels, il est nécessaire de disposer plus d'informations sur cette contribution de l'écosystème naturel, notamment pour tirer profit des opportunités pour savoir tout programme d'atténuation et d'adaptation éco systémique	15.4.1. Evaluation des stocks de carbone dans tous les écosystèmes	2023	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
15.5. Etudier et diffuser des méthodes et des outils améliorés et adéquats pour soutenir l'adaptation basée sur les écosystèmes face au changement climatique	L'adaptation repose essentiellement sur la protection et la restauration des écosystèmes et des habitats naturels, des ressources naturelles et des services qu'ils fournissent. Cette action contribue, donc à toutes ces bases, y compris le développement des services éco systémiques essentiels et la réduction de la dégradation du capital naturel	15.5.1. Plan d'Action National sur les écosystèmes	2024	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, CTD et STD, Chercheurs, ONGs, Organisations de Conservations, Organisations communautaires, Laboratoires, ONG nationales, Fédération et/ou Associations locales
Objectif stratégique 16 : D'ici 2025, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale et au besoin effectif du peuple malagasy					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique: Etablir des structures et mettre en œuvre des programmes d'activités pour rendre opérationnel le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources.					
16.1. Elaborer une stratégie nationale de mise en œuvre APA	Ce cadrage de mise en œuvre est important pour une politique et vision nationale sur la mise en œuvre prochainement de l'utilisation et exploitation des ressources génétiques ainsi qu'au partage des avantages à tous les niveaux	16.1.1. Stratégie de mise en œuvre APA disponible	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Gouvernement, Assemblée Nationale, Comite APA, autres acteurs
		16.1.2. Lettre de politique nationale APA formalisée	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Gouvernement, Assemblée Nationale, Comite APA, autres acteurs

16.2. Mettre en place les instruments juridiques, institutionnels et réglementaires pour l'APA	Le Protocole APA a été formalisé au niveau du gouvernement, l'Etat Malagasy l'a déjà ratifié. Les cadrages législatifs et juridiques devraient être élaborés sur la mise en œuvre de l'APA. Les ressources sont d'autant plus en danger sans avoir des textes réglementaires sur leurs utilisations. Actuellement, des mesures transitoires s'avèrent nécessaires pour gérer les problématiques avant de finaliser les textes nationaux sur l'application du Protocole APA.	16.2.1. Mesure transitoire sur l'APA élaborée et formalisée	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.2 Législation et textes réglementaires élaborés et adoptés	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.3 Autorité(s) nationale(s) compétente(s) désignée(s) et fonctionnelle(s) pour l'APA	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.4 Etudes de cas et développement de modèles standards pour l'APA	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Assemblée Nationale, Gouvernement
		16.2.5 Systèmes interministériels pour les Protocoles de Nagoya établis	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF ET ONGs de conservation
16.3.Élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour un régime APA.	Vu l'importance de l'utilisation des ressources génétiques (APA) à Madagascar, des opportunités ne sont pas à négliger sur la sensibilisation, renforcement de capacité de tous les acteurs pour faciliter la mise en œuvre de ce protocole.	16.3.1 Programme de renforcement des capacités en matière d'APA élaboré	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.3.2 Nombre et type d'outils pour le renforcement des capacités APA	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.3.3 Nombre et type d'ateliers de renforcement des capacités	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.3.4 Nombre et catégorie de personnes formées à l'APA;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
16.4. Lancer une initiative pilote visant la protection et la valorisation du savoir traditionnel associé aux ressources génétiques et biologiques	La sécurisation du savoir traditionnel est d'une importance capitale sur les processus de la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA, vu que c'est la connaissance de base de l'utilisation des ressources biologiques et génétiques	16.4.1.Étude sur la protection et la valorisation du savoir traditionnel;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.4.2. Protection pilote du savoir traditionnel	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation

16.6. Encourager les activités de recherches sur les ressources génétiques et instaurer les systèmes de traçabilité pour le bénéfice de tous mais surtout des communautés locales	La mise en œuvre du protocole APA exige un mécanisme que tous les acteurs et les utilisateurs ainsi que les exploiters obtiennent des bénéfices partagés et équitables à tous les niveaux	16.6.1. Nombre de projets APA	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		16.6.2. Mécanismes d'accès et de partages des avantages élaborés et appliqués	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
16.7. Promouvoir au niveau national les recherches sur les ressources génétiques pour le bénéfice de tous mais surtout des communautés locales	Une collaboration entre les institutions de recherches et les autres centres sont envisageables pour planifier des programmes de recherches sur les ressources génétiques et leurs utilisations afin que les utilisateurs et les autres acteurs/ communautés locales puissent en bénéficier	16.7.1. Capacités des centres de recherche nationaux renforcés Résultats de recherches ayant pu être faire l'objet d'application	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
16.8. Soutenir la stratégie de valorisation des ressources génétiques et biologiques	L'élaboration des outils de la valorisation des ressources génétiques et biologiques est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de l'APA, une stratégie nationale est de mise vu l'approche participative et collaborative entre tous les acteurs durant des années de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique	16.8.1 Stratégie de valorisation des ressources génétiques et biologiques élaborée et appliquée.	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation

But stratégique E: Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une Planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectif stratégique 17 : En 2017, l'Etat Malagasy a adopté un instrument politique et juridique de mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité et des plans d'action efficaces					
Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<i>Orientation stratégique : Partager et diffuser des informations relatives au SPANB pour assurer sa mise en œuvre à différents niveaux hiérarchiques ; Mettre en place un mécanisme de synergie d'actions au niveau national mettant en exergue une coordination interministérielle et intersectorielle pour la mise en œuvre du SPANB (administrative, technique, organisationnelle, juridique, financement).</i>					
17.1. Responsabiliser les acteurs en termes de gestion de la biodiversité à tous les niveaux d'organisation hiérarchique (Politique Stratégique, Organisationnel, Opérationnel)	Cette action de responsabilisation de tous des acteurs constitue une approche fondamentale permettant l'opérationnalisation de l'administration afin d'atteindre rapidement l'autonomisation, à tous les niveaux, des responsables capables d'être tout à la fois auteurs et acteurs, tout en favorisant et facilitant l'auto-organisation en réseau.	17.1.1. Document SPANB connu et approprié par les décideurs politiques	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation
		17.1.2. Acteurs conscients sur la gestion de la biodiversité	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation
		17.1.3. Collaboration établie et effective entre les hiérarchies de l'administration	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation
17.2. Créer et rendre opérationnelle la Commission Nationale de Coordination de la Biodiversité en collaboration effective avec des unités régionales sectorielles et locales afin d'assurer la cohérence et mener à bien le suivi et l'établissement des rapports sur les questions de la biodiversité	Cet outil SPNAB mis sur pied, à tous les niveaux hiérarchiques, permet de coordonner et d'harmoniser les efforts de plusieurs organismes impliqués dans la conservation et la gestion de la biodiversité à Madagascar	17.2.1. Un Comité National de la Coordination de la Biodiversité (CNCB) fonctionnel	2015	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		17.2.2. Nombre de personnes ressources, points focaux sectoriels et régionaux désignés	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		17.2.3. Nombre de rapports nationaux, sectoriels et régionaux validés	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		17.2.4. Nombre de réunions du CNCB organisées annuellement	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation

17.3. Mettre en place des mécanismes de coordination (administratifs, techniques, organisationnels, juridiques, charte relative au partage de rôles et responsabilités, financement) interministérielle et intersectorielle.	La prise en considération des enjeux des différents secteurs de production nécessite des approches pluridisciplinaires et intégrées qui exigent un mécanisme promouvant l'interdisciplinarité pour répondre aux problèmes de coordination des actions environnementales.	17.3.1. Mécanisme de mise en œuvre et de coordination sur l'opérationnalisation de la SPANB élaboré et mise en œuvre, et officialisée	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
17.4. Impliquer la Société Civile et les Communautés locales à l'utilisation d'outils de planification, de mise en œuvre et de suivi (Entreprise, Société civile,...)	Cette implication de la Société Civile constitue un appui potentiel à la mise en œuvre de la SPANB et une contribution à la gestion rationnelle de la biodiversité et des écosystèmes et permet d'œuvrer au côté de l'Etat dans la subsidiarité et la complémentarité en tant que facilitateur de partenariat	17.4.1. Implication de la société civile dans la prise de décision sur la gestion durable de la biodiversité : interpellation et incitation à la bonne gouvernance; solutions proposées et exploitées par les acteurs de la biodiversité	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
		17.4.2. Participation effective de la société civile dans la planification de la biodiversité surtout au niveau régional.	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux	Autres Ministères, CTD et STD, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
17.5. Intégrer la gestion de la biodiversité dans les outils de planification (SCAT, SRAT, SNOPS,) : suivi des engagements des acteurs.	Cette approche d'outils de planification permet d'intégrer les informations importantes relatives à la biodiversité et ses distributions spatiales dans la planification d'utilisation des terres à l'échelle régionale et communale et de guider la prise de décision.	17.5.1. SCAT et SRAT élaborés consensuellement entre les différents acteurs considérant et intégrant la biodiversité et le développement durable.	2017	Ministère en charge de la biodiversité et ses démembrements régionaux Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile

Objectif stratégique 18 : En 2025, les initiatives mises en place pour protéger les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés locales sont pertinentes pour la biodiversité. L'utilisation traditionnelle durable de la biodiversité et leur contribution à la conservation sont respectées, préservées et maintenues

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
<u>Orientation stratégique</u> : Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles et l'usage coutumier relatifs à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles					
18.1.Réaliser un examen analytique de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, de l'état et des tendances de l'usage coutumier des ressources biologiques	Cette action permet d'identifier les bonnes pratiques à travers l'utilisation des connaissances, l'innovation et les pratiques traditionnelles qui impliquent toutes les parties prenantes, y compris les femmes rurales par des Approches participatives en appliquant la méthode multicritères et multi-acteurs en collaboration avec les communautés autochtones et locales	18.1.1. Etats des lieux sur les connaissances traditionnelles au niveau régional et au niveau national : informations et connaissances effectuées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
		18.1.2. Bases de données informatisées effectuées	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile
18.2.Mettre en place des mesures adéquates pour respecter et protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, l'usage coutumier et les droits des communautés autochtones et locales	Cette action par la mise en place des règles légales permet à toutes les parties prenantes, de se référer sur l'utilisation des pratiques existantes des connaissances traditionnelles, comprendre leurs avantages et inconvénients,	18.2.1. Cadre juridiques et législatives sur les connaissances traditionnelles élaborées et formalisées	2019	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères , PTF et ONGs de conservation, Société Civile
18.3.Mettre en place des règles permettant de promouvoir et valoriser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, avec l'approbation des détenteurs de connaissances	Renforcer la confiance et la collaboration entre les parties prenantes concernées : notamment détenteurs de connaissances traditionnelles, chercheurs et exploitants Ceci est d'avoir une règle universelle entre toutes les parties prenantes pour l'utilisation et la valorisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, et en conformité avec leurs droits, à travers la conservation, la gestion durable et la recherche sur la biodiversité	18.3.1. Outils sur la Connaissance traditionnelle valorisées, exploitées, capitalisées et diffusées afin de mieux conserver la biodiversité	2025	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation, Société Civile

Objectif stratégique 19 : En 2025, les connaissances et la base de la science relative à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement et son état sont largement partagées avec les décideurs et appliquées et toutes les tendances et conséquences de sa perte sont atténuées et améliorées

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Promouvoir les processus de capitalisation, de partage et de valorisation des connaissances et de données et des technologies liées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité					
19.1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des parties prenantes clés en matière de biodiversité	Afin de faciliter l'adoption et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière de la gestion de la biodiversité, des programmes de renforcement des capacités doivent être mis en place en vue de la pérennisation de la biodiversité : Finalité de la recherche sur la gestion durable, sans oublier le développement socio-économique locale	19.1.1. Nombre de modules de formation en matière de biodiversité élaborés et validés;	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.1.2. Types de modules de formation en matière de biodiversité mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.3. Nombre d'ateliers de formation sur la biodiversité organisés	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.1.4. Nombre de parties prenantes formées	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.1.5. Planification de recherches sur la biodiversité élaborée et mise en œuvre (habitats, écosystèmes, services et fonctions écologiques) (Fondamentales, expérimentales et appliquées)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.6. Bases de données de recherches mise en place	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.7. Résultats de recherches capitalisés : valorisés, diffusés et exploitables	2022	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation
		19.1.8. Collecte et ré inventaire des données de recherches sur la biodiversité effectuée : rapatriement des données	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chercheurs, PTF et ONGs de conservation

19.2. Elaborer et mettre en œuvre les outils de formation et de sensibilisation sur les objectifs et le plan d'actions nouvellement adoptés en matière de biodiversité	Les outils de sensibilisation mis en œuvre augmentent les occasions de diffusion opportunes des informations utiles ainsi que le développement des pratiques de la gestion de la biodiversité	19.2.1. Nombre d'outils de formation et de sensibilisation élaborés;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.2.2. Nombre d'ateliers de diffusion de la SPANB organisé;	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.2.3. Nombre de bénéficiaires / destinataires	2025	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
19.3. Assurer la formation et accorder des bourses d'études à l'effet d'élargir les connaissances sur les aspects clés de la biodiversité	La gestion de la biodiversité nécessite une formation adéquate en la matière et un partage et transmission des savoirs à travers des coopérations multiples : internationales, nationales et décentralisées requises	19.3.1. Nombre d'acteurs formés	2025	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.3.2. Nombre d'ateliers organisés	2025	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.3.3. Nombre et types de bénéficiaires de bourses d'études sur la biodiversité et selon les thèmes;	2025	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation

19.4. Elaborer et mettre en œuvre des outils de sensibilisation et d'intégration de l'égalité des genres au cours de la réalisation de tous les objectifs de la SPANB, valoriser les informations y afférentes	De nombreuses femmes en milieu rurale comptent sur l'utilisation des ressources naturelles pour leur subsistance. Ainsi, elles ont besoin d'une bonne compréhension de tous les aspects de la gestion de la biodiversité. C'est pourquoi, cette action de collecte de données et d'information est très indispensable leur permettant d'exploiter et de connaître les pratiques et savoirs, qui sont devenus d'important créateur d'emplois, Les savoirs et pratiques bien exploités offrent aux communautés locales la population locale des opportunités leur permettant d'être responsabilisés au cours de la réalisation de tous les objectifs de la SPANB à travers des outils de sensibilisation élaborés et mis en œuvre	19.4.1. Etats des lieux sur les liens entre la biodiversité élaborés	2017	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	PTF et ONGs de conservation
		19.4.2. Rapport sur l'étude sur la biodiversité et le genre effectué et capitalisé	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	PTF et ONGs de conservation
		19.4.3. Nombre d'outils de sensibilisation élaborés;	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		19.4.4. Nombre d'objectifs en matière de biodiversité prenant en compte l'aspect genre recensé et valorisé	2020	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
		19.4.5. Nombre et types d'acteurs ayant participé à la mise en œuvre de projets et programmes sur la biodiversité recensés et informations valorisées	2022	Ministère en charge de la biodiversité, Ministère de la Population	Autres Ministères, PTF et ONGs de conservation
19.5. Réaliser un examen des connaissances et technologies pertinentes disponibles dans le pays ainsi que des lacunes dans les connaissances et les technologies nécessaires pour mettre en œuvre la Convention sur la Diversité Biologique	La priorité de cette action consistant à une évaluation des connaissances doit être donnée à l'amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre de la CDB	19.5.1. Etats des lieux des informations et connaissances sur la mise en œuvre de la CDB effectués et élaborés	2018	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.5.2. Propositions d'améliorations de mises en œuvre établies selon les besoins nationaux afin de mieux gérer la biodiversité	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
19.6. Rendre opérationnel le centre d'échanges (CAE ou Plate-forme d'échanges environnementale) pour améliorer l'accès aux connaissances et aux technologies	L'accès aux connaissances doit être assuré par cette plateforme qui va assumer l'établissement des savoirs et des compétences techniques en matière de la gestion de la biodiversité	19.6.1. Centre d'échange sur la biodiversité et l'environnement en général accessible exploitée pour tous	2020	Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation

19.7. Mettre en place les cadres réglementaires sur la recherche en faune et en flore et élaborer un système de rapatriement des données sur la biodiversité	Les données de recherches sur la biodiversité de Madagascar font partie du Patrimoine national. Ces données sont utiles et importants dans la recherche et permettent d'accumuler, d'évaluer et de partager les expériences acquises sur la gestion de la biodiversité de Madagascar.	19.7.1. Système interinstitutionnel régissant le mode de rapatriement des résultats issus des recherches sur les ressources et biologiques et génétiques instaurés et exploités	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,	PTF et ONGs de conservation
		19.7.2. Base de données nationale des pratiques liées à la gestion de la biodiversité compilées, répertoriées, capitalisées	2020	Ministère en charge de la biodiversité Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,	PTF et ONGs de conservation
19.8. Renforcer les capacités techniques des différents acteurs concernés pour assurer et soutenir la gestion durable des ressources naturelles	Le renforcement des capacités techniques favorise et permet d'impliquer les différents acteurs et parties prenantes de travailler ensemble pour que la planification, les prises de décisions et la mise en œuvre de la gestion durable des ressources naturelles soient un succès	19.8.1. Nombre d'acteurs formés issus des différentes institutions environnementales	2020	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation
		19.8.2. Nombre d'ateliers organisés sur différentes thématiques de la biodiversité et de l'environnement	2020	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de la biodiversité	PTF et ONGs de conservation

Objectif stratégique 20 : En 2020, les capitaux humains et financiers pour la mise en œuvre de la Convention ont augmenté à des niveaux suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs de la SPANB

Action	Justification	Indicateurs	Echéancier	Maître d'œuvre	Partenaires
Orientation stratégique : Mettre en place des mécanismes de financement durable et des programmes de renforcement de capacité pour les ressources humaines pour la mise en œuvre et l'opérationnalisation du SPANB					
<p>20.1. Renforcer, développer et élargir les partenariats (collaboratifs et transparents) avec les organisations régionales, sous-régionales et internationales sur les questions de biodiversité ;</p>	<p>Des partenariats qui rassemblent divers acteurs autour des objectifs communs favorisent la mise en œuvre de cette SPANB.</p> <p>Cette action permet de renforcer la coordination des activités de conservation de la biodiversité à toute échelle d'intervention et faire participer un grand nombre de parties prenantes dans la mise en œuvre directe de la SPANB</p> <p>L'approche est de renforcer les partenariats stratégiques avec les grands acteurs de développement, dans la mesure où ils constituent un outil puissant pour mobiliser des fonds et pour diversifier les sources de financement sur la biodiversité. C'est de mettre en commun des ressources de financement et de mobiliser d'autres cofinancements</p>	<p>20.1.1. Nombre et types de partenariats impliqués dans les questions de biodiversité effectués</p>	<p>2020</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation</p>
		<p>20.1.2. Système de financement avec ses mécanismes et ses approches créés et mis en place ;</p>	<p>2020</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)</p>
		<p>20.1.3. Mécanismes de financement constitués et approuvés</p>	<p>2020</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)</p>
<p>20.2. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de mobilisation des ressources afin d'accroître le financement en faveur de la biodiversité</p>	<p>Cette action conduit à identifier des mécanismes de financement en vue de promouvoir des investissements pour la conservation pérenne de la biodiversité</p>	<p>20.2.1. Montant du soutien financier national pour la biodiversité par an recensé, négocié et acquis</p>	<p>2020</p>	<p>Ministère en charge de la biodiversité</p>	<p>Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation</p>

		20.2.2. Montant du financement du FEM dans le domaine de la Biodiversité négocié et acquis;	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.3. Montant des autres financements multilatéraux pour la biodiversité négocié et acquis	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.4. Montant du financement bilatéral pour la biodiversité négocié et acquis	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.5. Budget de l'investissement du secteur privé dans des programmes et projets sur la biodiversité y compris les BBOP et PSE alloué	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.6. Nombre et types d'initiatives élaborés et mises en œuvres au titre des mécanismes de financement novateurs pour soutenir la biodiversité : développement des stratégies et plan de mobilisations de ressources	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.7. Nombre et types d'initiatives effectués visant à intensifier la sensibilisation sur la nécessité d'accroître ou mobiliser le soutien à la biodiversité	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation

		20.2.8. Mécanismes élaborés et mis en œuvres : pour les paiements des services éco systémiques, les mesures de compensations sur la biodiversité	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux et Accords Multilatéraux et Environnementaux, PTF et ONGs de conservation
		20.2.9. Promotion et appui à des activités de flux de revenus au profit des communautés rurales riveraines des Aires Protégées et des sites de conservations élaborée, effectuée et mise en œuvre : type mise en œuvre des sauvegardes sociales	2016	Ministère en charge de la biodiversité	Ministère de l'Economie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budget, Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, Bailleurs de fonds, Accords Bilatéraux (AB) et Accords Multilatéraux et Environnementaux (AME), PTF et ONGs de conservation, Projets de développement
20.3. Analyser, valoriser et renforcer les mécanismes de financement existants qui ont été développés dans les aires protégées terrestres et marines et sur la biodiversité	<p>Cette action permet d'exploiter les incitations financières que les programmes ont fournis dans le cadre de la question des aires protégées mises en place</p> <p>Cette action favorise le soutien de la conservation de la biodiversité au sein des aires protégées et contribue à bâtir la confiance auprès des donateurs potentiels</p> <p>L'appui aux moyens de subsistance alternatifs ou des activités de développement durable pour les communautés vivant ou habitant dans la zone tampon ou à l'intérieur des aires protégées concernées permet de soutenir des projets d'initiatives communautaires avec un intérêt particulier sur la conservation et le développement dans les zones tampons et dans les aires protégées.</p> <p>Le financement traditionnel des bailleurs ainsi que les fondations sont à pérenniser. De nouvelles sources de financement tel que le crowdfunding (financement participatif) et ses dérivés (credit crowdfunding ou prêt participatif, equity crowdfunding ou investissement en capital) sont à exploiter vu le développement des réseaux sociaux.</p>	20.3.1. Types de mécanismes de financement existants identifiés et analysés	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Déléataires/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.2. Nombre d'aires protégées et zones d'intervention bénéficiaires de financement recensés ayant des appuis	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Déléataires/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.3. Nombre et types de Bailleurs de fond contributeurs/donateurs	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Déléataires/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.4. Mécanisme et pérennisation de financements renforcés	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Déléataires/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.5. Financement des programmes et projets sur la biodiversité suivi et contrôlé : gestion transparente des appuis financiers effectuée	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Déléataires/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)
		20.3.6. Projets communautaires nécessaires et urgents ayant besoin d'appuis recensé	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

		20.3.7. Moyens de subsistance alternatifs dotés de financement par types de zones (Activités de développement alternatives)	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.3.8. Mise en œuvre des sous projets suivis et évalués	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.3.9 Nombre de projet financés par le financement participatif	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Autres Ministères, PTF et ONGs de Conservation
20.4. Rechercher et étudier des sources et des mécanismes de financements nouveaux auprès du secteur privé, de fondations et d'organisation de la société civile	Cette action a pour objet d'aider le pays à préparer des projets et programmes sur la biodiversité, de tirer des financements, et promouvoir un consensus des partenariats entre ces différentes parties prenantes	20.4.1. Nombre et types de mécanismes d'accès à des formes de financement adoptés/approuvés ;	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.4.2. Nombre du secteur privé/organisation non gouvernementale qui ont contribué recensé	2018	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
20.5. Mobiliser des nouvelles sources et des mécanismes de financement novateur pour préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels, au niveau national, bilatéral et multilatéral	Au niveau national, le niveau de financement provenant du secteur privé, Fondations et organisations de la société civile, si bas, entraîne de sérieuses contraintes sur l'échelle de l'activité possible sur la biodiversité. Cette insuffisance, particulièrement évidente pour toutes les parties prenantes qui œuvrent sur la biodiversité, justifie la nécessité et l'urgence de l'action de mobilisation de nouvelles sources et de mécanismes novateurs pour le secteur de la biodiversité	20.5.1. Nombre et types d'institutions financières internationales et régi-onales qui ont contribué recensé et montant de fonds concluant des accords de financement alloué et approuvé	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.5.2. Types de mesures élaborées et mise en œuvre en vue de promouvoir des formes novatrices de financement	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Déléataires/Promoteurs des Aires Protégées, Multi-parties prenantes (Publiques – Privés), Bailleurs de fonds (AME et AB)

20.6. Renforcer les capacités de mobilisation des ressources et d'utilisation des différents outils à la mise en œuvre des mécanismes de financement existants et nouveaux	La mobilisation des ressources et l'utilisation des outils de la mise en œuvre des mécanismes nécessitent des capacités requises contribuant à développer la participation des parties prenantes à toute initiative	20.6.1. Nombre de formations organisées	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
		20.6.2. Nombre d'institutions publiques et privées participant aux formations organisées	2017	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)
20.7. Développer des stratégies spécifiques au pays pour la mobilisation des ressources dans le cadre du processus de mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	Pour que la SPANB produise des résultats efficaces, le processus de mise à jour est nécessaire, notamment, pour assurer une gestion durable de la biodiversité. Une stratégie est essentielle pour promouvoir la continuité des efforts de gestion des projets et programmes sur la biodiversité	20.7.1. Mécanisme de mobilisation des ressources financières pérennes développé et mise en œuvre	2020	Ministère en charge de la biodiversité	Multi-parties prenantes (Publiques – Privés)

